

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

----- DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision n° 2015-P-40

du 23 juin 2015

Modification de la décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010
instituant le Comité scientifique

LE PRÉSIDENT

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 612-14-I ;

Vu la décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010 modifiée instituant le Comité scientifique ;

Vu la décision n° 2010-10 du 12 avril 2010 modifiée portant délégation de compétences du collège de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à son président ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010 susvisée est ainsi modifiée :

À l'annexe 2, sont rajoutés les mots :

- « Guillaume Plantin, Institut d'Etudes Politiques de Paris »
- « Laurence Scialom, Université de Paris Ouest Nanterre la Défense »
- « Amine Tarazi, Université de Limoges »
- « Natacha Valla, Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales »

Article 2 : La présente décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité.

Fait à Paris, le 23 juin 2015

Le Président

[Christian NOYER]